

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

607

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 15 octobre 2022

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig
LIONS Pascale**

**Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé : FRANQUELIN J.Philippe
Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN
Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre**

343-DECISION MODIFICATIVE N°1 Parc Artisanal Gué du Matin

La Commune de MEHERS a candidaté à l'appel à projet « recyclage foncier » lancé le 15 février dernier, pour un projet de « PARC ARTISANAL » au Gué du Matin, après rénovation du bâtiment

Sur l'ensemble de la région, 36 dossiers ont été déposés.

Le comité de sélection régional réuni par Mme la Préfète de région et composé des services de l'Etat, du Conseil régional, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts, a validé une liste de 14 dossiers.

Le projet porté par la commune de MEHERS a été retenu et peut ainsi bénéficier d'une subvention de 318 615 €

En conséquence, M. le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accepter cette subvention et de signer la convention avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la subvention allouée et décide de signer la convention avec l'Etat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 31 octobre 2022

Certifié exécutoire le 31 octobre 2022



Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

04 NOV. 2022